



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 5 décembre 2025

COP planification écologique Centre-Val de Loire :

Poursuivre les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre S'adapter à un climat plus chaud

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre, nous adapter au changement climatique, réduire nos pressions sur la biodiversité, préserver notre santé et celle des écosystèmes, et mieux gérer nos ressources. Pour répondre à ces urgences, l'action est possible, et d'ores et déjà engagée dans tous les secteurs. Elle doit être améliorée, accélérée et massifiée.

La planification écologique vise à impulser, structurer et coordonner les actions en faveur de l'écologie et du climat, afin d'accélérer et accompagner l'engagement des territoires dans une **transformation écologique ambitieuse, réaliste et équitable**.

La démarche a permis de traduire les engagements climatiques et environnementaux de la France en marches à franchir concrètes, à l'échelle du levier d'action (linéaire de haies à augmenter, nombre de chaudières fioul à remplacer, part du parc automobile à convertir en véhicules électriques...) facilitant ainsi la prise de conscience de la nécessité d'agir ensemble, plus vite et plus fort, ainsi que la construction de solutions concrètes, adaptées à chaque territoire.

En Centre-Val de Loire, les émissions de gaz à effet de serre doivent ainsi être réduites de 9,5 MteqCO₂/an, soit 5 % de l'effort national, d'ici 2030.

Suite à la 1ère réunion régionale de la COP le 4 décembre 2023 à Orléans, les travaux partenariaux menés en 2024 en région ont permis **d'élaborer une feuille de route identifiant 29 défis prioritaires** associés à plus de 80 actions sur les domaines la mobilité des personnes, le bâtiment, la sobriété foncière, l'économie, le transport de marchandises, l'agriculture, l'alimentation, la forêt. Cette feuille de route, présentée le 3 février dernier, doit permettre d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la région, et contribuer à l'objectif national de les réduire de plus de moitié d'ici 2030.

La Préfète de Région, Président du Conseil Régional ont réuni le 5 décembre dernier une centaine de participants, élus, acteurs du monde économique et social, institutionnels, associations et services de l'État et du Conseil Régional, en présence d'Augustin Augier, Secrétaire général à la planification écologique et de Cécile Raquin, la Directrice Générale des Collectivités Locales, afin de faire un premier bilan de cette feuille de route : **après seulement 10 mois de mise en œuvre, près des 3/4 des actions ont été initiées**, et un tableau de bord en cours de construction permettra de suivre finement les progrès réalisés. On peut citer entre autres : le lancement d'une expérimentation visant à mettre en place des outils de gestion communs à destination de petits propriétaires forestiers (portée par le

Conseil régional de la propriété forestière), la structuration du réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire, la contractualisation des pactes territoriaux France renouv', le développement d'un outil régional « Mobility as a service » (Maas), etc.

Pour accompagner au mieux cette transition, et anticiper les évolutions du marché de l'emploi, le travail lancé pour identifier finement les besoins futurs et les enjeux en termes de compétence en vue d'adapter l'offre de formation a également été présenté. Avec 1/3 des emplois en région contribuant directement à la transition écologique, les travaux prospectifs évaluent à 10 000 postes par an à pourvoir sur ces métiers d'ici 2030, dans l'agriculture, le bâtiment, le transport notamment. Les travaux en cours permettront d'affiner les besoins dans ces différents secteurs.

En parallèle, et alors que les effets du changement climatique apparaissent de plus en plus marqués dans la région, les nouvelles données de la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique permettant d'identifier les vulnérabilités du territoire aux aléas climatiques ont été présentées. Ces données permettent d'appréhender les aléas (chaleur, inondation, sécheresse...) associés à une trajectoire de réchauffement de 4°C en 2100 : doublement du nombre de jours à plus de 30 °C en 2050, période de sécheresse des sols accrue de plus d'un mois dans certains territoires. Ces données ont également été partagées et discutées sur les derniers mois avec les élus du territoire, dans l'objectif d'identifier les actions à mener prioritairement pour faire face au climat de demain. Afin d'accompagner les territoires, l'État et le Conseil régional ambitionnent de renforcer l'animation du collectif régional sur l'adaptation initié en 2023 permettant à la fois de faire vivre la dynamique régionale et des partages d'expérience, d'outils et de solutions entre les acteurs.

La préfète de région et le Président du Conseil régional ont salué l'engagement de tous, État, collectivités, entreprises, acteurs associatifs et citoyens pour les travaux menés. Ils ont engagé les participants à poursuivre la dynamique, et donné rendez-vous dans un an pour partager les progrès réalisés.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret : pref-communication@loiret.gouv.fr

Conseil régional Centre-Val de Loire : infopresse-conseilregional@centrevalldeloire.fr